

DOSSIER DE PRESSE

Dijon, le 10 mai 2020

Coronavirus (2019-nCoV)

Le déconfinement en région Bourgogne-Franche-Comté

Quelle organisation de la vie
quotidienne à partir du 11 mai ?

L'épidémie de Covid-19 poursuit sa lente décrue dans notre région et la pression exercée sur le système de santé diminue progressivement.

On enregistre ce jour 1 000 hospitalisations dans notre région pour des formes graves de COVID-19, dont 106 dans les services de réanimation. 926 décès sont recensés en établissements de santé ; 2786 personnes sont sorties d'hospitalisation. Ces données confirment la poursuite de la décrue de l'épidémie dans notre région mais également la nécessaire prudence à respecter par chacun d'entre nous au moment de la phase de déconfinement afin de ne pas compromettre cette tendance encourageante.

Dès le 11 mai, la vie sociale va progressivement reprendre son cours et le déconfinement entrainera mécaniquement une augmentation des contacts au sein de la société. Il faut donc l'accompagner pour réduire au maximum les risques de contamination. C'est l'affaire de tous !

La stratégie de déconfinement repose sur deux piliers :

- le respect strict des gestes barrières et des recommandations sanitaires dans le cadre d'une reprise progressive des activités économiques et sociales,
- l'instauration d'une stratégie offensive d'identification des cas, de dépistage de leurs contacts et d'isolement des personnes malades.

Cela conduit à :

- organiser le dépistage de toute personne présentant les symptômes du Covid-19, et de toute personne identifiée comme ayant été en contact rapproché avec une personne contaminée ;
- mettre en œuvre un dispositif de suivi des personnes dites « contacts » pour identifier le plus rapidement possible les personnes infectées ;
- engager le plus précocement possible la prise en charge des cas confirmés et des cas contacts identifiés.

Soit : PROTEGER - TESTER - ISOLER

PROTÉGER

Le respect des gestes barrières et la distanciation physique : les clés de la lutte contre l'épidémie

Parce que, dès lundi 11 mai, les contacts se feront de plus en plus fréquents, il est indispensable que nous poursuivions nos efforts en respectant les gestes barrières, la distanciation physique minimale d'un mètre et la réduction maximale du nombre de nos contacts, qui sont les meilleures garanties pour se protéger et protéger les autres de la maladie. Ces mesures doivent devenir des réflexes de notre vie quotidienne !

Les gestes barrières pour se protéger et protéger les autres seront toujours les mêmes après le 11 mai :

- Se laver les mains très régulièrement
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter
- Éviter de se toucher le visage
- Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres
- En complément, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



Par ailleurs, il convient de respecter la consigne de **télétravailler** chaque fois que c'est possible.

L'utilisation du masque : un complément utile pour contenir la propagation de l'épidémie

Dans certaines situations, le port du masque est un complément utile des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale. Il a le double effet de la protection du porteur et de celle de son entourage, puisqu'il contient l'émission des gouttelettes respiratoires potentiellement porteuses du virus.

Différents types de masques seront employés à compter du 11 mai :

- **Le masque chirurgical**, réservé prioritairement aux professionnels de santé, aux personnels et services en appui des structures de soins, aux personnels des Ehpad et des structures d'accueil des personnes handicapées intervenant auprès des résidents, sera également remis aux malades confirmés ou suspects ainsi qu'à leurs contacts proches. Il pourra être prescrit également aux personnes particulièrement à risque (ayant des pathologies sous-jacentes ou des immunodépressions par exemple) ;
- **L'appareil de protection respiratoire filtrant FFP2**, réservé aux professionnels de santé réalisant des gestes médicaux invasifs ou des manœuvres au niveau de la sphère respiratoire des patients (personnels de soins intensifs, personnels effectuant les prélèvements, chirurgiens-dentistes, masseurs kinésithérapeutes pour les actes de kinésithérapie respiratoire...) ;
- **Les masques grand public**, dits également alternatifs, à usage non sanitaire. Créés dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 et dans le prolongement des avis de l'ANSM, ils sont soit à usage unique, soit réutilisables avec des conditions de lavage. Leur usage est fortement recommandé pour les personnes présentant une vulnérabilité médicale. Leur usage en population générale fait également l'objet de préconisations adaptées aux différentes situations : dans les transports en commun, les supermarchés, les marchés, les drives, à l'école pour les enseignants et en milieu de travail. Ils peuvent même être rendus obligatoires dans certaines situations (transports en commun par exemple).



Aujourd'hui, 100 millions de masques sanitaires sont distribués aux professionnels de santé chaque semaine en France.

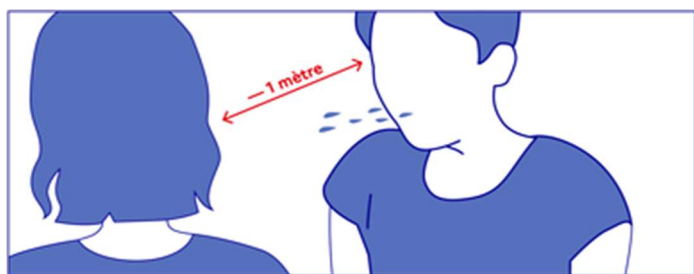
Près de 20 millions de masques grand publics lavables sont distribués chaque semaine à partir du 11 mai. L'Etat, les collectivités, les entreprises et l'initiative privée, agissent de façon complémentaire dans ce domaine :

- Des masques jetables ou lavables sont vendus dans les pharmacies et en grande distribution ;
- Les entreprises sont invitées à équiper leurs salariés de masques lorsque cela est justifié par leur situation de travail ;
- Les personnels de l'Etat et des collectivités locales sont également équipés, et les préfets disposent d'une enveloppe pour soutenir, avec les Départements et les Régions, les plus petites collectivités ou les publics non couverts ;
- Des masques sont fournis aux personnels de l'Education Nationale et mis à disposition des enfants scolarisés et des collégiens ;
- La Poste va mettre en place une plateforme d'e-commerce pour assurer la distribution de plusieurs millions de masques grand public aux TPE-PME et aux indépendants ;
- Les particuliers qui le peuvent sont enfin incités à se confectionner eux-mêmes des masques, selon les conditions recommandées par l'AFNOR et l'ANSM.

Des mesures de soutien à l'achat de masques sont mises en place :

- L'Etat prendra en charge 50% du coût des masques grand public achetés à partir du 28 avril par les collectivités locales, dans la limite d'un prix de référence ;
- Une enveloppe hebdomadaire de 5 millions de masques lavables sera destinée aux citoyens les plus précaires, via les CCAS et les acteurs associatifs.

Comment se transmet le virus ?



Par la projection de **gouttelettes**

Protégeons-nous, portons des masques



TESTER

Une stratégie de dépistage des malades pour rompre la chaîne de transmission du virus

Ce qui change à partir du 11 mai : toutes les personnes avec symptômes pourront être testées de même que toutes les personnes ayant été en contact avec des cas confirmés. L'objectif au niveau national est d'être en capacité de tester jusqu'à 700 000 personnes par semaine à partir du 11 mai.

Accès aux tests virologiques : un bon maillage du territoire régional en laboratoires réalisant des prélèvements

L'ARS a préparé activement la phase de déconfinement, avec la mobilisation des laboratoires de biologie médicale pour réaliser les tests virologiques à grande échelle.

A compter du 11 mai, chacune et chacun devra se surveiller et contacter son médecin traitant en cas d'apparition de symptômes pouvant évoquer le Covid-19, fièvre et toux en particulier.

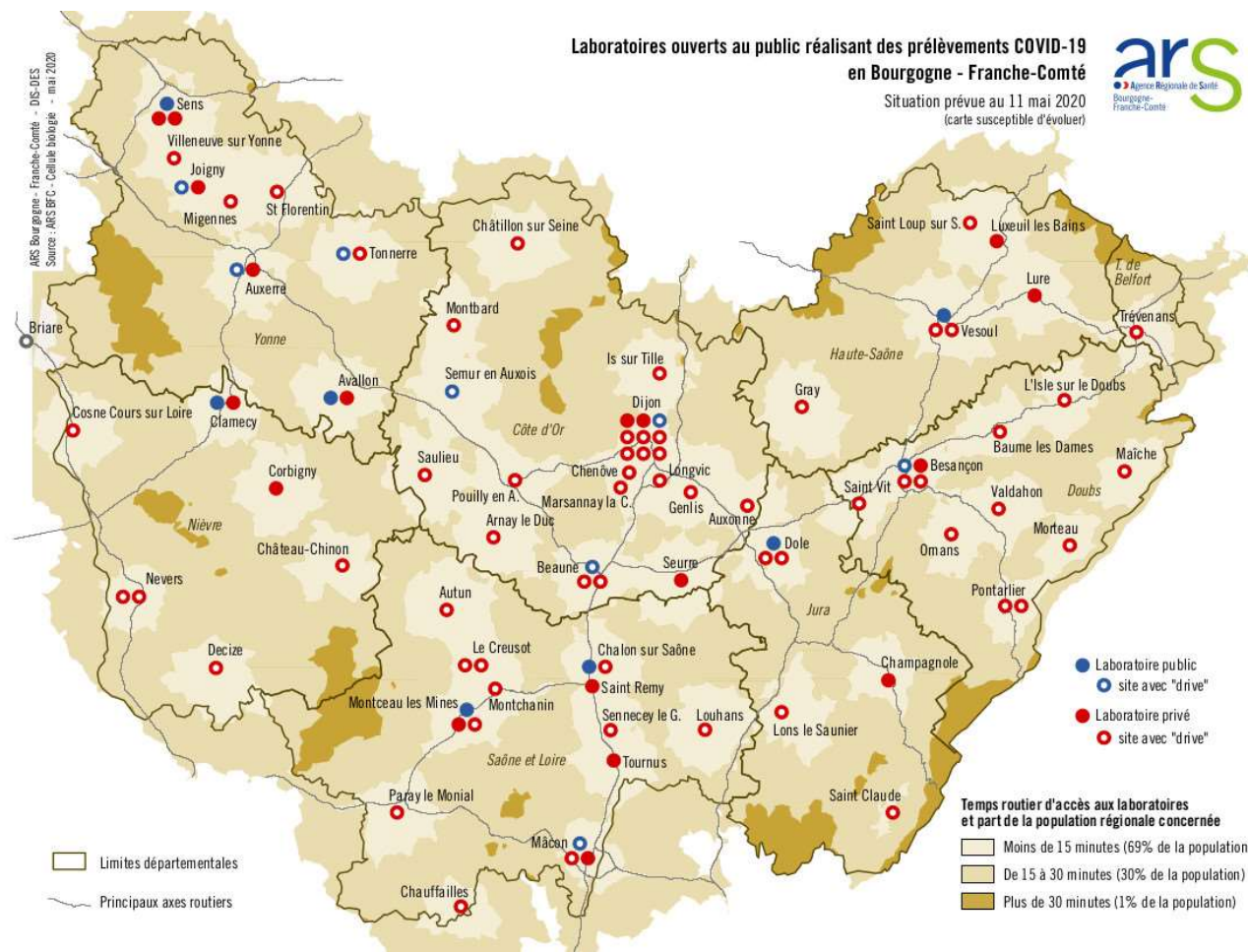
En cas de suspicion d'un Covid-19, celui-ci prescrira un test de diagnostic virologique à réaliser en laboratoire d'analyse médicale (remboursé à 100% par l'Assurance maladie). Il prescrira d'emblée, dans l'attente du résultat, les mesures d'isolement (dont éventuellement un arrêt de travail) et identifiera les contacts proches de la personne qui seront invités à réaliser un test (en cas de résultat positif).

Grâce au réseau de laboratoires de biologie médicale publics et privés, notre région dispose d'un bon maillage territorial pour garantir l'accès aux tests et elle est pleinement en capacité d'atteindre la cible de 3 700 à 4 700 tests virologiques par jour fixée par le Ministère chargé de la santé.

En cas de symptômes graves (difficultés respiratoires), il convient d'appeler directement le 15.

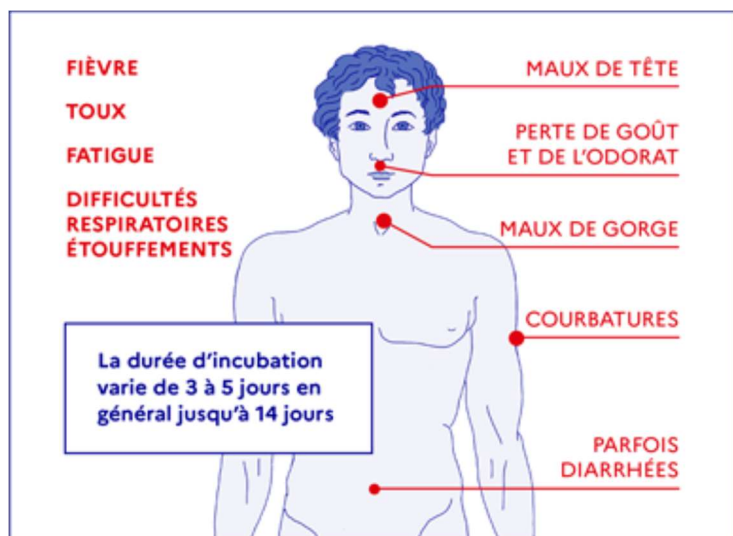
L'enjeu du déploiement massif des tests virologiques est de diagnostiquer au plus vite les malades pour les isoler individuellement et ainsi casser la chaîne de transmission du virus.

Laboratoires ouverts au public réalisant des prélèvements Covid-19



Cette carte est régulièrement actualisée sur le site internet de l'ARS où figurent les coordonnées précises de chacun des sites de prélèvement → <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/covid-19-tests-laboratoires-ouverts-au-public-realissant-des-prelevements>

Les symptômes évocateurs du Covid-19



Le repérage et le test des cas contacts

Si une personne est testée positive, un travail d'identification de tous ceux qui auront eu un contact rapproché avec elle sera engagé. Ces cas contacts seront testés et invités à s'isoler s'ils sont positifs.

A partir du 11 mai, le dispositif de « contact tracing », à savoir de détection des cas contacts, aura un rôle majeur dans la lutte contre la propagation du virus sur notre territoire.

L'identification de ces cas contacts sera assurée par :

- les professionnels de santé (médecins généralistes notamment) mobilisés en première ligne pour la recherche des cas contacts dans la cellule familiale,
- les équipes de l'Assurance maladie qui constitueront des plateformes téléphoniques dans chaque département. Elles seront chargées d'identifier les cas contacts au-delà de la cellule familiale, de les appeler et de les inviter à se faire tester en vue d'un éventuel isolement.

Les médecins généralistes seront les premiers maillons du dispositif. Ils auront à rechercher et à signaler à l'Assurance maladie les personnes avec lesquelles leur patient symptomatique aura été en contact afin d'aider à leur identification. Il s'agira en premier lieu des personnes résidant au domicile du patient, mais aussi des personnes ayant eu un contact avec lui dans les 48 heures précédant l'apparition de ses premiers symptômes.




CORONAVIRUS 2 types de tests

LES
INFORMATIONS
UTILES



0 800 130 000 (appel gratuit)

gouvernement.fr/info-coronavirus

TESTS DIAGNOSTIQUES VIROLOGIQUES (RT-PCR)		TESTS SÉROLOGIQUES	
→ Principe du test	Détecter la présence du virus Suis-je aujourd'hui infecté ?	→ Principe du test	Détecter la présence d'anticorps Ai-je été un jour en contact avec le virus ?
→ Objectif	CASSER LA CHAÎNE DE TRANSMISSION Diagnostiquer les malades pour les isoler individuellement	DOUBLE INCERTITUDE À CE STADE	
→ Population concernée	<ul style="list-style-type: none">• Toute personne présentant des symptômes• Toute personne ayant été en contact étroit avec une personne malade	La fiabilité des tests actuels	Le caractère immunisant du virus
→ Prélèvement	 <ul style="list-style-type: none">• Sur prescription médicale uniquement• Prélèvement par un professionnel de santé	<ul style="list-style-type: none">• De nombreux tests auraient une trop faible spécificité (trop de faux positifs) ou une trop faible sensibilité (trop de faux négatifs)• Tests en cours d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• La présence d'anticorps pourrait ne pas protéger systématiquement contre une nouvelle infection• Études scientifiques en cours

EN PHASE DE VALIDATION

ISOLER

Le suivi et l'accompagnement des patients et des cas contacts

La réussite de la stratégie d'isolement des personnes positives et de leurs contacts est essentielle pour casser les chaînes de contamination du Covid-19.

Si une personne est testée positive, elle devra respecter un isolement jusqu'à la guérison, c'est-à-dire 2 jours après la fin des symptômes. Les personnes contacts à risque devront, quant à elles, s'isoler pendant 14 jours après la dernière exposition avec le cas confirmé.

Cet isolement doit être réalisé au domicile, qui constitue le lieu privilégié de prise en charge. Le médecin traitant évaluera la situation du patient et de ses contacts au sein du foyer. Si, pour diverses raisons, l'isolement à domicile présente des difficultés particulières, le patient pourra alors se voir proposer d'effectuer cet isolement hors du domicile, dans des lieux dédiés. La présence au domicile de personnes fragiles, la taille du logement, peuvent être des cas justifiant un tel isolement.

ET AUSSI... Continuez à vous soigner !

Pendant la période d'épidémie de Covid-19, il est important de rester en bonne santé et de se soigner quand c'est nécessaire.

Que vous soyez atteint d'une maladie chronique (diabète, obésité, hypertension, cancer...), que vous souffriez d'une addiction, d'un trouble psychique, que vous ayez besoin de mettre à jour vos vaccinations et celles de vos enfants, d'un suivi de votre grossesse, ou si tout autre problème de santé vous préoccupe...continuez à consulter votre médecin !

Face à l'épidémie, tous les professionnels de santé (médecins traitants, kinésithérapeutes, pharmaciens, infirmiers libéraux, orthophonistes, pédicures-podologues, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, diététiciens...) se sont organisés pour vous accueillir et vous soigner sans risque pour votre santé.

Un premier contact peut être établi par téléphone puis, si nécessaire, par rendez-vous ou téléconsultation. Des mesures d'hygiène sont appliquées par chaque professionnel conformément aux recommandations sanitaires.

Pour vous protéger et protéger les autres, munissez-vous d'un masque si vous devez vous rendre à une consultation.

Contact Presse :
Lauranne Cournault
Tél. : 03.80.41.99.94
lauranne.cournault@ars.sante.fr
Fabienne Chevalet
Tel : 03.81.47.82.53

